

Délibération n°2019-026

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 23 mai 2019, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université des Antilles,
Le Directeur des Affaires Financières entendu,

a délibéré :

Objet : Approbation de la création d'un Comité d'Aide Sociale (CAS)

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil d'Administration de procéder au vote.

Il s'agit de la création du CAS au sein de l'UA et de l'attribution d'un budget 2019 de 15 000 euros pour les aides sociales (hors frais de fonctionnement du comité).

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 20
Membres présents et représentés : 21	Contre : 1
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

La création d'un Comité d'Aide Sociale (CAS) au sein de l'Université des Antilles est approuvée à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe à Pitre, le 28 mai 2019

Pour le Président de l'Université des
Le Président de l'Université des Antilles
Le Directeur Général des Services

Pr Eustase JANKY Bruno PALHE

